

**Délibération N° 2020-70**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 30 novembre 2020,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;  
**Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,

**Adopte la motion suivante :**

Le Conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2 adopte la motion proposée portant sur le calendrier de déconfinement imposé aux établissements d'enseignement supérieur, jointe en annexe.

La présente motion est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 30  
Quorum : 15  
Présents et représentés : 17  
Dont :  
Pour : 16  
Abstention : 1

Fait à Lyon, le 1<sup>er</sup> décembre 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

La présente motion sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.